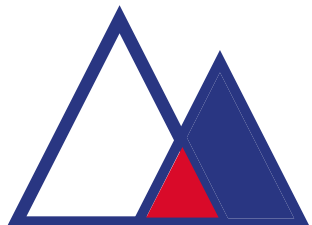


PREMIER VÉHICULE D'INVESTISSEMENT DÉDIÉ AU CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET AU CAPITAL TRANSMISSION



Capit'ALPES Développement

porté par SAVOIE MONT BLANC ANGELS
et son écosystème

Capit'Alpes Développement investira au capital des PME du sillon alpin qui souhaitent financer leur croissance, ainsi qu'en complément de fonds propres dans le cadre d'opérations de capital transmission.

OBJECTIFS

- Générer de la création d'emplois ainsi qu'une performance financière pour les investisseurs de proximité, grâce à l'accompagnement par notre écosystème.
- Participer au développement des filières économiques du sillon alpin (montagne, outdoor, industrie, numérique, médical, énergie, etc).
- Les entreprises cibles sont des PME du sillon alpin **de tous secteurs d'activité** pour lesquelles un apport en fonds propres et un accompagnement permettront un développement et une croissance significatifs.

VÉHICULE D'INVESTISSEMENT

- SAS avec statut fiscal de Société de Capital Risque (SCR).
- Capital prévisionnel : 1 à 2 millions d'euros.
- Durée : 10 ans (prorogable 2 ans)
- Couverture « France Investissement Garantie » de Bpifrance (dossier à établir post-crétion)

UN MONTAGE ORIGINAL REGROUPANT
LES COMPÉTENCES DE L'ÉCOSYSTÈME

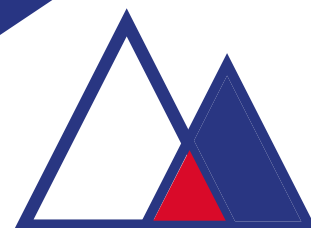
- Personnes physiques
- Personnes morales (PME & partenaires)
- Banques

THÈSE D'INVESTISSEMENT

- Il existe une réserve de création de valeur dans les PME qui ont une ambition et un potentiel de croissance, mais qui manquent de capital et de réseau relationnel pour exécuter leurs stratégies.
- Elles ont donc besoin de l'intervention d'un véhicule d'investissement citoyen : du capital local patient pour promouvoir des approches de long terme, et épauler les entrepreneurs dans l'exécution de leur business plan.
- Modalités d'intervention flexibles : en actions, obligations simples, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, prêts participatifs, BSA.

CRITÈRES

- Zone géographique d'investissement : Sillon alpin.
- Co-investissement aux côtés des autres acteurs du financement en capital (fonds régionaux, plateforme de crowdfunding Incit'financement, autres associations de Business Angels).
- Prise de participation minoritaire (Maximum de 15% du fonds sur un investissement. Objectif entre 12 et 18 investissements. Possibilité d'investir en capital amorçage plafonné à 20% du montant du fonds avec une limite de 5% et 50K€ maximum par dossier).
- Sélection des dossiers dictée uniquement par des objectifs de rentabilité à moyen terme.
- Financements successifs envisageables pour soutenir le développement (2e et 3e tour).
- Accompagnement de l'entreprise durant toute la durée de présence de Capit'Alpes Développement.



OPPORTUNITÉS INVESTISSEURS

- Avoir accès au capital des PME du territoire pour accélérer et amplifier leur croissance.
- Rechercher une rentabilité en diversifiant les investissements sur plusieurs entreprises.
- Intégrer une communauté d'investisseurs de proximité et d'acteurs de l'écosystème.

SOUSCRIPTEURS

	Max par souscripteur	Min par souscripteur
Personnes physiques*	10% du capital	5 000 €
Personnes morales (PME)	10% du capital	25 000 €
Personne morales (Partenaires Grands Groupes)	30% du capital	50 000 €
Établissements bancaires	50% du capital max détenu par les banques et 30% max par banque	15 %

* Les souscripteurs s'engagent à adhérer à Savoie Mont Blanc Angels et aux règles d'usage de l'association (charte de déontologie).

FONCTIONNEMENT

1. Comité d'étude : décide de la mise en instruction ou non des projets (composition : experts représentants des clubs et des investisseurs financiers qui le souhaiteraient).
2. Équipe d'instruction : analyse les fondamentaux et structure la levée de fonds.
3. Comité d'investissement : émet une recommandation d'investissement sur le dossier.
4. Décision d'investissement : prise à la majorité des actionnaires de Capit'Alpes Développement.

Les recettes de Capit'Alpes Développement seront basées sur une « participation aux frais d'analyse » facturée à la société financée, à hauteur de 7% des montants investis. La gestion confiée à Savoie Mont Blanc Angels engendrera un montant forfaitaire 3% de montage du véhicule + des frais administratifs annuels de 1,5% du capital les années suivantes.

GOVERNANCE

- Les statuts prévoient un président et conseil d'administration.
- La collectivité des associés est seule compétente pour la décision finale d'investissement, comme indiqué dans le règlement intérieur.
- Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
- La charte de déontologie traite des risques de conflits d'intérêt et enjeux de confidentialité.

La validation du périmètre final sera faite par la communauté des investisseurs ayant marqué leur intérêt.

CONTACTS

Laurent Javaudin

dg@savoie-mont-blanc-angels.com
06 44 38 58 85

Quentin Arbonnier

dealflow@savoie-mont-blanc-angels.com
06 76 33 34 02

